

richesse : de quoi parle-t-on ? de qui parle-t-on ?

Notre dernier journal a abordé le thème de la pauvreté. Si ces dernières années celle-ci a augmenté n'y aurait-il pas aussi plus de richesse et de riches ? Si la pauvreté est étudiée et analysée par de nombreux organismes et chercheurs la documentation sur la richesse est bien... " pauvre " !

En sociologie on peut citer les ouvrages des Pinçon-Charlot. En économie et sciences sociales, Piketty, entre autres, conduit des travaux sur les inégalités, la fabrication et la transmission de la richesse. Et l'Observatoire des Inégalités a publié un rapport sur les riches en France.

Mais qu'est-ce qu'être riche aujourd'hui ? Qui est riche ? Comment devient-on riche ? Plongeon dans l'univers de la richesse et des riches.

S'il y a un relatif consensus pour définir le seuil de pauvreté, 60% du revenu médian pour l'OCDE, il n'y a pas de norme pour déterminer le seuil de richesse. Savoir qui est riche relève aussi de considérations philosophiques et devient rapidement une question polémique.

L'expression " richesse " désigne deux choses en même temps. Le revenu qui est un flux de ressources (salaires, pensions, loyers, dividendes, ...) et le patrimoine, un stock (immeubles, actifs financiers, actions, fonds de commerce, œuvres d'art, ...). Revenus et patrimoines sont liés puisque, hors héritage, c'est le flux des revenus qui alimente le stock de patrimoine via l'épargne.

• Richesse en revenus

L'Observatoire des Inégalités qui place le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian fixe le seuil de richesse au double du revenu médian (après prestations sociales et impôts). En France ce seuil serait ainsi de 3.540 € par personne et de 5.205 € pour un couple sans enfants. A ce niveau on appartient aux 8 % les plus riches. Des sommes ridicules vues du sommet de la pyramide, mais considérables vues d'en bas.

L'Insee, qui ignore le mot " riche " fixe le seuil de la catégorie " aisée " à 1,8 fois le revenu médian, soit 3.186 € pour une personne seule et 4.779 € pour un couple. A ce niveau on appartient non plus aux 8 % mais aux 10 % les plus riches (6,3 millions de personnes). Les deux méthodes sont donc très proches.

Mais vous ne ferez jamais admettre à celles et ceux qui ont ces revenus qu'ils font partie des riches !

Selon le baromètre du ministère des Solidarités (2018) les Français estiment en moyenne que le niveau de richesse se situe à 8.500 € mensuels pour une personne seule alors que le seuil d'entrée dans les 1 % les plus riches se situe à 6.650 €. En résumé, les riches ce sont les autres, en tout cas toujours la tranche au-dessus.

Sans oublier les signes extérieurs de richesse ! Ce sont, en vrac, la surface habitable par personne, une automobile haut de gamme, prendre l'avion régulièrement, partir l'hiver (skier ou bronzer sous les tropiques), posséder une résidence secondaire, se faire servir chez soi, avoir un réseau d'amis développé, maîtriser son temps, posséder un diplôme élevé, signes souvent corrélés au niveau de revenus mais pas obligatoirement.

Pour apprécier le niveau de vie le premier facteur à prendre en compte reste le logement, selon que l'on soit locataire ou propriétaire. Enfin le lieu de résidence est essentiel : disposer de 3.540 € à Paris ou à Vierzon implique des niveaux de vie très

différents liés au coût du logement.

Après avoir déterminé le seuil d'entrée dans la catégorie des " riches ", les seuils supérieurs : on entre dans la catégorie des " très riches " (les 1 %) avec 8.850 € de revenus mensuels, dans celles des ultra-riches (les 0,1 %) avec 21.658 € et dans les 0,01% avec 58.267 €, avant impôts.

La France est un pays où les riches sont très riches : en parité de pouvoir d'achat, on entre dans la catégorie des 1 % les plus riches (pour une personne seule, après impôt) avec 6.848 € plaçant la France en deuxième position en Europe derrière la Suisse (Allemagne : 6.494 € ; Royaume-Uni : 5.977 € ; Italie : 5.364 € ; Suède : 4.884 €).

Les revenus des très riches ou ultra-riches croissent plus vite. Entre 1996 et 2017 le niveau vie médian a progressé de 19 % (inflation déduite). Mais le seuil d'entrée dans les 5% a progressé de 21 % et dans celui des 1 % de 26 %. Après les classes populaires (début des années 2000) c'est au tour des classes moyennes d'entrer dans l'ère du marasme.

• Richesse en patrimoine

En 2018, le patrimoine brut médian des ménages français (hors dette) était de 163 000 €. Patrimoine principalement composé à 61 % d'immobilier, à 20 % de produits financiers (assurances vie, livrets bancaires, compte-titre, ...) et à 11 % de nature professionnelle (terres, machines, bâtiments, ...).

Les inégalités de patrimoine sont bien plus importantes que celles de revenus. L'Observatoire des Inégalités fixe la barre au triple du patrimoine médian, soit 490.000 €. A ce niveau 16 % des ménages sont concernés. On entre dans la catégorie des 10% les plus riches en patrimoine avec 607.700 € (2,9 millions de ménages) et dans celui des 1 % avec 1.914.600 € (290.000 ménages). Au sein de ces tranches les écarts sont considérables, beaucoup plus que pour les tranches de revenus. Pour les 10 % les plus riches le patrimoine moyen est de 1.250.000 € et de 4.110.000 € pour les 1 %.

Pour finir sur un clin d'œil, on s'accordera pour dire que déterminer ces seuils est indispensable quand il s'agit de mettre en place des politiques consistant à " faire payer les riches " ! Qui et combien ? Un vrai débat ...

Comment devient-on riche ?

On nous rabâche, surtout en cette période électorale, que la richesse est le fruit du travail, de l'entrepreneuriat et de la réussite, donc de la méritocratie.

En effet on trouve en haut de l'échelle les professions non salariées : activités juridiques, comptables, médicales, pharmacie, activités financières et assurances, vétérinaires, conseils de gestion, commerces de gros, architecture et ingénierie, immobilier, information et communication. Le revenu moyen de ces activités pour entrer dans les 10 % les mieux rémunérés est de 8.330 € (de 18.940 € pour la première citée à 7.800 € pour la dixième).

Pour les activités salariées : cadres des transports et navigants de l'aviation, médecins salariés, cadres de banque et assurances, ingénieurs et cadres de l'industrie, cadres des services administratifs, comptables et financiers, cadres commerciaux, études et recherches, communication et information, cadres du BTP, ingénieurs de l'informatique. Le salaire net mensuel de ces professions pour entrer dans les 10 % va de 6.958 € à 4.739 €.

richesse : de quoi parle-t-on ? de qui parle-t-on ? (suite)

Dans le secteur public les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 3.200 €, les 5 % 4.000 € et les 1 % 6.400 €.

On est très loin des rémunérations annuelles démesurées des dirigeants des groupes du CAC 40, show-biz et sport professionnel qui atteignent les millions voire dizaines de millions d'euros.

Méritocratie ? Peut-être mais il faudrait, et nous n'avons pas la place ici, observer les déterminismes sociaux : origines sociales des étudiants des grandes écoles et universités prestigieuses, reproductions sociales. Comme l'a fait Paul Pasquali dans son dernier livre, au titre bien trouvé, Héritocratie.

Si la seconde moitié du XXe siècle a permis un recul des inégalités de patrimoine grâce notamment à une forte mobilité économique et sociale, l'héritage est désormais LE facteur déterminant de constitution du patrimoine dans les pays industrialisés. Durant cette période le creusement des inégalités provenait pour l'essentiel des inégalités de revenus du travail. En France la part de la fortune héritée dans le patrimoine total est passée de 35 % en 1970 à 60 % aujourd'hui. Ce retour de l'héritage, extrêmement concentré, renforce les inégalités patrimoniales fondées sur l'acte de naissance. Le patrimoine représentait 300 % du revenu national en 1970, il en représente 600 % en 2020. Les 1 % les plus riches détenaient 15 % du patrimoine total en 1985 contre 25 % aujourd'hui.

La taxation de l'héritage s'est invitée dans le débat électoral, certains voulant l'alléger fortement voire la supprimer. Or, si en apparence on taxe plus fortement l'héritage en France, on observe une réalité bien différente. Le système de taxation, progressif, comprend de nombreux dispositifs d'exonération ou d'exemption (assurance-vie, démembrement de propriété, transmission d'entreprises familiales, ...) qui bénéficient surtout aux plus grandes transmissions. Force est de constater que l'impôt sur l'héritage est un des impôts les moins acceptés, principalement dû au manque d'information et à des perceptions erronées.

Si la masse du patrimoine a fortement augmenté elle est de moins en moins consommée, l'âge des héritiers ayant augmenté avec l'allongement de l'espérance de vie. On hérite désormais à environ 50 ans, voire en fin de vie professionnelle, contre 30 ans au début du XXe siècle. Et comme il est beaucoup plus rare de mourir sans conjoint ou enfants la part des successions en ligne indirecte (beaucoup plus taxée) a fortement diminué. Ces dernières ne représentent que 10 % du capital transmis mais 50% des droits de mutation. L'extrême concentration des héritages à de tels niveaux instaure des vies de rentiers, réduit la mobilité sociale et consolide les inégalités patrimoniales. La France devient de plus en plus une société d'héritiers.

Evolutions en France et dans le Monde

Les années 2000 ont été marquées par une explosion de la fortune des plus riches. Entre 1998 et 2010 le patrimoine moyen des 10 % les plus fortunés est passé de 553.000 € à 1,2 millions. Les principaux facteurs sont le boom de l'immobilier et la financiarisation de l'économie. Depuis 2010 la hausse en pourcentage est minime, les taux de rendement des placements

financiers étant en forte baisse et le krach boursier de mars 2020 (crise sanitaire) étant passé par là. 2021 aura " corrigé " cette baisse puisque le CAC 40 a progressé sur l'année de près de 29%, du jamais vu depuis 1999.

Pour la dernière année (2017) d'impôt de solidarité sur la fortune 358.000 contribuables ont déclaré un patrimoine d'au moins 1,3 million €, en rappelant que la plupart des biens professionnels et les œuvres d'art étaient en dehors de l'assiette d'imposition.

Le remplacement de l'ISF par l'IFI qui ne prend en compte que les biens immobiliers a légitimé l'enrichissement sans fin grâce à l'exonération du patrimoine non immobilier (actifs financiers, actions, ...).

Au cours des deux dernières décennies le nombre de milliardaires à l'échelle mondiale a plus que quintuplé. Après l'injection massive de liquidités par les banques centrales la richesse totale des milliardaires du monde entier est passé de 5.000 milliards de dollars à 13.000 milliards en 12 mois. En même temps leur nombre a augmenté de 700 pour atteindre 2.700 (+ 70 en Chine, + 110 aux Etats-Unis).

En France la richesse des milliardaires était de 11 % du PIB lorsque la pandémie a frappé. Elle atteint désormais 17% du PIB.

Aux Etats-Unis, seul 25 % de la richesse des milliardaires provient d'un héritage, bien moins que la moyenne des pays développés (40 %), et de la France où cette part atteint les 60 %.

Entre 1995 et 2021, les 1% les plus riches de la population ont capté 38% de l'augmentation mondiale de la richesse, pendant que les 50 % les plus pauvres n'en captaient que 2%.

Les inégalités de richesse sont encore plus prononcées que les inégalités de revenus. La moitié la plus pauvre de la population mondiale est pratiquement dépourvue de patrimoine, puisqu'elle ne possède que 2 % du total quand les

10 % les plus riches en détiennent 76 %. Le patrimoine moyen de la moitié la plus pauvre se monte à 2.900 € par adulte, celui des 10 % les plus riches à 550.900 € par adulte.

Depuis les années 80, les inégalités de revenus et de patrimoine augmentent partout, suite aux programmes de dérégulation et de libéralisation avec des formes différentes d'un pays à l'autre. Cette augmentation n'a pas été uniforme : spectaculaire dans certains pays (Etats-Unis, Russie, Inde), elle a été plus modérée dans d'autres (Europe, Chine).

Les inégalités mondiales sont proches du niveau qui était le leur au XIXe siècle, à l'apogée de l'impérialisme occidental. Ces différences de trajectoire confirment que l'inégalité n'est pas une fatalité, mais bien le résultat de choix politiques.



Sources : Observatoire des Inégalités, « Rapport sur les riches en France », « Rapport sur les inégalités en France » ; Conseil d'Analyse Economique « Repenser l'héritage » ; World Inequality Lab, Lucas Chancel avec Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman « Rapport sur les inégalités mondiales » ; Thomas Piketty « Capital et Idéologie » ; Alternatives Economiques ; Insee ; Eurostat